



Bruxelles, le 20 novembre 2019
(OR. en)

14101/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0199(NLE)

UD 297
CID 13
TRANS 535
VISA 243
AGRILEG 197
ENT 253
FRONT 314

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 12550/19 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de gestion de la convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières - Adoption

1. Le 26 septembre 2019, la Commission a soumis au Conseil la proposition citée en objet, qui est fondée sur l'article 218, paragraphe 9, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le groupe "Union douanière" a examiné la proposition et, le 15 novembre 2019, il est parvenu à un accord sur le texte, qui figure dans le document ST 13928/19.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
 - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe, et
 - inviter le Conseil à adopter sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le projet de décision dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document ST 14067/19.